Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211209-2021_111-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021

Délibération n° 2021/111

OBJET :

Octroi d'une subvention à l'Omnisports dans le cadre du recrutement d'un jeune par l'OMS dans le cadre du plan « # un jeune, une solution »

Date de convocation : **02 décembre 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **24**	Votants : **31**	Date d'affichage ou notification : **16 décembre 2021**

L'an **2021, le 09 décembre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 24
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick – Mme MALAURE Françoise - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 7
M. BARTHES Philippe (pouvoir BELOU Florence) - M. PENARD Serge (pouvoir SERIN Christian) - GRAU Jean-Michel (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme OISEAU Christelle (pouvoir LAVIT Michelle) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : 2
Mme FITA Claire - M. ANDRIEU René.

M. ORTEGA Fernand a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211209-2021_111-DE

L'intérêt général des actions menées par le Centre Educatif Multisports (CEM) n'est plus a démontrer tant la structure constitue même un modèle qui fait référence au niveau départemental et régional.

Dans le cadre de la poursuite et même du renforcement de son activité, le CEM, structure portée par l'Omnisports et à laquelle la commune participe par le biais de mises à disposition de personnel, a procédé au recrutement d'un jeune en contrat d'apprentissage entre septembre 2019 et décembre 2020.

Le jeune recruté à cette occasion a fait preuve de réelles compétences dans l'exercice des missions qui lui ont été confiées et a vite été identifié au sein des partenaires du CEM comme étant une véritable personne ressource.

Après s'être rapproché des services de l'Etat, le CEM a constaté qu'il pouvait bénéficier du plan « # un jeune, une solution » et poursuivre un parcours d'insertion spécifique pour le jeune en question.

L'Omnisports a décidé de procéder au recrutement de ce jeune pour une durée de 2 ans et sur la base d'un mi-temps pour qu'il puisse renforcer son expérience professionnelle dans l'augmentation qualitative et quantitative des activités du CEM, notamment à travers le renforcement des actions « Bouger Pour Grandir ».

L'Omnisports sollicite la participation de la commune dans la mise en œuvre du plan de financement de ce poste qu'il ne pourrait assurer tout seul.

Les modalités de financement sont présentées ci-dessous :

La commune de Graulhet est donc sollicitée pour la participation suivante :

- Au titre de l'année 2021 en cours, un financement de 2 000 €.
- Au titre de l'année 2022, un financement de 4 000 €.
- Au titre de l'année 2023, un financement de 6 000 €.

Soit un total de 12 000 €, pour 24 mois de recrutement, soit une participation de la commune qui équivaut à 500 € par mois sur la durée du recrutement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'ATTRIBUER une subvention de 2 000 € au titre l'année 2021, au profit de l'Omnisports.

- DE PREVOIR les crédits nécessaires à l'octroi des subventions prévues pour les années 2022 et 2023 sur des montants respectifs de 4 000 € et 6 000 €.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des termes de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »